Magazine 15

Reportage

Autorité administrative de la ZERP de Nkok : "choyer "les investisseurs

Line Renette ALOMO

Libreville/Gabon

En choisissant de s'installer dans la Zone à régime privilégié (ZERP) de Nkok, les industriels apportent une valeur ajoutée au Gabon et à ses industries. Il est alors question qu'aucune entrave ne vienne compromettre leurs projets. D'où l'implantation au sein de la ZERP d'une Autorité administrative de Nkok (AAN) abritant un guichet unique pour toutes les facilités administratives dont les opérateurs ont besoin.

Pendant une journée, l'AAN nous a ouvert les portes de ses services, afin de nous imprégner du travail d'accompagnement et de conseil que ses agents apportent aux opérateurs qui s'implantent dans la ZERP.

ZONE à régime privilégié (ZERP) de Nkok, il est 10 heures. Le luxueux bâtiment blanc qui abrite les bureaux de l'Autorité administrative de Nkok (AAN), organe en charge de la supervision et de la coordination de l'ensemble des services de l'Etat affectés sur le site, se dresse devant nous. A la réception, Pierrick et Tiffany nous accueillent. Tout commence dans cette pièce où l'on peut lire, sur une grande af-



de Hai Sheng Pong Hug ITD, société qui produira des hat



Alice Ping, responsable de Hai Sheng Rong Hua LTD, société qui produira des batteries automobiles d'ici fin février. Photo du milieu : Le bâtiment abritant l'Autorité administrative de la Zerp de Nkok. Photo de droite : Ici les agents chargés des relations avec les investisseurs dont le rôle majeur est d'être le point d'entrée et de sortie des industriels.

fiche, le mot "Bienvenue" écrit en 7 langues dont l'anglais, l'hindi, l'arabe, etc.

C'est donc à Tiffany et à Pierrick, qui s'expriment dans un anglais parfait, d'orienter les prospecteurs et autres investisseurs intéressés par cette zone franche. Ensuite, selon que l'on vient pour la première fois, ou que l'on a déjà acquis un terrain via "Gestion special economic zone (GSEZ), organe en charge des parcelles, mais qu'on n'a pas encore d'agrément, ou encore qu'on est déjà installé sur site en qualité d'investisseur, Tiffany et Pierrick vous envoient vers le chargé de la prospective pour les 2 premiers cas, et chez les chargés des relations avec les investisseurs pour les autres.

Nous croisons dans les couloirs, attendant d'être reçue, Mme Alice Ping, une investisseuse chinoise, installée dans la zone. Ce matin-là, elle veut faire valider les maquettes des emballages des batteries automobiles que sa société, Hai Sheng Rong Hua LTD, va produire d'ici peu (lire par ailleurs). Nous la laissons à ses transactions.

CRÉATION D'ENTRE-PRISE EN 24 HEURES•

Jean-Clément Beyeme, le chargé de la prospective, nous reçoit dans le bureau qu'il partage avec 2 autres de ses collègues. «Je reçois les prospecteurs qui viennent pour la première fois, et ceux qui sont sur le point de s'installer», précise, d'emblée, M. Beyeme. Il lui revient donc, lorsque l'investisseur arrive pour la toute première fois, de lui décliner la vision de la ZERP: la production industrielle pour faire connaître les produits made in Gabon à l'extérieur. Leur présenter les 2 entités qui gèrent le site, c'est-à-dire l'AAN et la GSEZ (pour l'acquisition d'une parcelle, première étape de l'installation dans la ZERP). Lui donner aussi les avantages fiscalo-douaniers qui lui sont consentis, du fait de la création d'une société au régime de la ZERP. Ensuite, arrive l'étape de la création d'entreprise et de la procédure d'obtention de la fiche circuit, acte de naissance de la société. Cette fois, c'est au tour du chargé de la promotion des investissements d'entrer en

scène, pour qu'en 48

heures, naisse la société de l'investisseur. « *D'ail*leurs, si vous nous emmenez vos statuts prêts aujourd'hui, nous engageons la procédure et obtenons en 24 heures les 3 signatures nécessaires à la création de votre société. L'agent chargé de la promotion investissements ayant la primeur quand il arrive au niveau des différents bureaux, où il faut obtenir les signatures. C'est-à-dire le greffe, la promotion des investissements, le commerce», assure Beyeme.

Le principe est d'encourager l'opérateur, en lui simplifiant toutes les démarches administratives ayant trait à son installation. Aussi, tout se passe-t-il sur place à la ZERP, via les 17 administrations installées à l'AAN, sans que jamais l'opérateur ne quitte le site.

FACILITES ADMINIS-TRATIVES• Une fois la société créée, il revient à l'investisseur d'adresser à l'AAN, une demande d'admission au régime de la ZERP. Laquelle est accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, d'un business-plan détaillé comportant les renseignements géné-

(responsable, raux contact), la description du processus industriel (de la matière première jusqu'au produit fini en passant par la gestion des déchets générés), ses besoins (en eau, en superficie, en énergie la ZERP dispose de 8 stations de pompage, soit 8 millions de m³ d'eau et produit sa propre électricité avec une capacité de 70 méga watts).

Après l'admission à la ZERP, l'investisseur doit fournir un permis de construire, des agréments spécifiques ayant trait à l'étude d'impact environnemental et à la protection de la nature. Une fois passée cette étape, il doit encore obtenir une attestation de

dispense et d'exonération de la TVA, douane et autres taxes du domaine commun.

Une fois installée et la production démarrée, les chargées des relations avec les investisseurs peuvent alors entrer en action. Ils sont les points d'entrée et de sortie des opérateurs économiques sur le site. Comme leurs autres collègues de la maison, les 3 agents affectés à ce service parlent aussi plus de 2 langues chacun. Au quotidien, ils facilitent les formalités administratives pour les investisseurs (recrutement de la main d'œuvre nationale,

étrangère...). L'autorité administrative de la ZERP de Nkok, c'est donc, en somme, un guichet unique sur site composé de 17 administrations, dont la vocation est de "choyer" les entrepreneurs désireux de s'installer sur cet espace de la commune de Ntoum, à 27 km de Libreville.

...Et aussi/

Témoignage d'une investisseuse

Alice Ping: "Nous allons commencer la production d'ici fin février 2016"

L.R.A.

Libreville/Gabon

LORS de notre passage dans la Zone à régime privilégié de Nkok (ZERP), nous avons rencontré Alice Ping de la société chinoise Hai Sheng Rong Hua LTD. Cette entreprise, dont le processus d'implantation dans la ZERP remonte à un an déjà, va fabriquer des batteries automobiles made in Gabon, et faire du recyclage du plomb usé. En fin d'installation sur le site, Alice Ping voulait, le jour de notre visite, faire valider les emballages de ses produits, car « nous allons commencer la production d'ici fin février 2016», révélait-elle. Évoquant son expérience avec l'autorité

administrative de Nkok, elle salue toute l'aide et l'accompagnement dont elle a bénéficié. « Il n'est pas très facile pour nous les étrangers de commencer les formalités administratives. Prenons l'exemple de nos machines, nos outils de production, il nous aurait été bien compliqué de les faire venir de Chine jusqu'ici. Mais grâce au guichet unique et aux facilités qu'il octroie, tout cela a été bien simple et rapide, et a permis de les acheminer jusqu'ici sans grands problèmes. Je ne sais pas si l'on aurait eu les mêmes avantages si on avait été hors de la zone franche», déclare l'intéressée.

Sinon, en matière d'emplois, partage-telle encore, son patron estime à 90% la main d'œuvre locale à recruter, contre 10% pour la main d'œuvre chinoise.



Au fil du temps, rien n'a réussi à ébranler notre amour.

Que le Dieu Tout-Puissant déverse ses grâces sur toi

et t'accorde longue vie.

Tes enfants: Christy-Warren-Phanel-Apoupou

et ta charmante épouse.

LEMIGNET-Mema-Mandoul Toutout-Mouei-Môdzang